

Attestation ESI' ACTIONS

Les attestations sont à remettre au service Scolarité au plus tard deux semaines après l'action. Au-delà de ce délai, les points ne pourront être crédités.

Informations sur l'élève et l'action

Nom et Prénom :

Numéro étudiant :

Niveau et spécialité :

Esi'Action :
.....
.....

Date de l'action :

Date et signature de l'élève-ingénieur

Date et signature du porteur de projet

Partie réservée à la Scolarité et à la Direction des Études

Validation de Esi'Points pour l'action

Nombre d'ESI'Points actuels (sous réserve de validation du Jury) :

Date, nom et signature :